



Notre littoral pour demain

Élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière Est du Cotentin

Séminaire n°1 « Diagnostic partagé »

Montebourg, le 14 décembre 2017

Compte-rendu de séminaire

1. Liste des personnes présentes

Caroline AMIEL, Elue de Fontenay-sur-Mer **Sylvie AMIOT**, Elue de Lestre **Philippe ANNE**, Elu de Fontenay-sur-Mer **Martine ANNE**, Habitante de Fontenay-sur-Mer **Pierre AUBRIL**, Vice-président de la CCBDC¹, maire de Ravenoville **Yvelines BACHELEY**, Elue de Carentan les Marais **Georges BASOURDY**, Habitant de Saint-Marcouf **Gilbert BLAIZE**, Responsable associatif de Crasville **Christophe BOIS**, Habitant de Quinéville **Laure CASTEL GROULT**, Agent de la CAC² **Christèle CASTELEIN**, Conseillère départementale de La Manche **Emmanuel CORRE**, Technicien de rivière de la CAC **Bruno ENTZMANN**, Elu de Lestre **Ronan FLEURY**, Agent de la DDTM³ de La Manche **Carine FOUCHARD**, Cheffe de service GEMAPI⁴ de la CAC **Guy GEFFROY**, Elu de Quettehou **Louis GREGOIRE**,

¹ CCBDC : Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

² CAC : Communauté d'Agglomération du Cotentin

³ DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

⁴ GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Responsable associatif de Quinéville **Barthélémy GROULT**, Habitant de Montebourg
André GROULT, Elu d'Ecausseville **René HARDY**, Elu de Quinéville **Juliette HENRI**,
Direction de l'aménagement, du développement durable et de la transition énergétique
de la région Normandie **Michel JEANNE**, Habitant de Saint-Marcouf **Jean-Marc JOLY**,
Elu de Hémevez **Véronique LE BRIS**, agent de la DDTM 50 **Bernard LEBARON**, Vice-
président en charge de la GEMAPI de la CAC **Didier LECOEUR**, Membre du CPIE du
Cotentin **Marie-Claire LEGAL**, Habitante de Saint-Vaast-la-Hougue **Stéphanie
LEGENBRE**, Animatrice du SAGE Vire, agent de Saint-Lô Agglomération **Jean-Claude
LEGOUPIL**, Elu de Saint-Marcouf-de-l'Isle **Gilbert LEHOT**, Habitant **Anne-Marie
LEPETIT**, Habitante de Saint-Vaast-la-Hougue **Gérard LERICHE**, Habitant de Valognes
Jérôme LERICHE, Habitant de Yvetot-Bocage **Yannick LUTHI-MAIRE**, Responsable
environnement de la CCBDC **Hubert MOUCHEL**, Elu de Lestre **Clément NALIN**,
Animateur du SAGE⁵ Douve-Taute, Agent du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin
et du Bessin **Jacques ONFROY**, Elu de Saint-Floxel **Jennyfer PACARY**, Agent de
Barneville-Cartalet **Thomas PASCO**, Agent de la CAC **Solène PERSON**, Agent du Pays de
Coutances **Christian PICOT**, Elu de BARFLEUR **Claude RENARD DEWYNTER**,
Responsable associatif de Morsalines **Jean-Jacques ROULLAND**, Habitant d'Aumeville-
Lestre **Loïc ROULLAND**, Habitant d'Aumeville-Lestre **Eliane RUEL**, Habitante de
Ravenoville **Manuel SARRAZA**, Agent de l'Agence de l'Eau Seine Normandie **Manuel
SAVARY**, Chargé de mission du Comité régional de la Conchyliculture **André SIMON**,
Habitant de Saint-Marcouf-de-l'Isle

NB : Ce document s'inscrit dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière Est du Cotentin, ceci dans le cadre du projet « Notre Littoral pour Demain ».

⁵ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Compte-rendu du séminaire

NB : Il s'agit du compte-rendu correspondant aux conclusions de la phase de travail de groupe, en 4^{ème} partie du présent séminaire. Il rapporte donc les éléments exprimés par les participants.

Il vient compléter les présentations des intervenants faites au cours du séminaire et détaillant l'ensemble de la démarche engagée.

1) Le diagnostic

Le diagnostic est globalement partagé.

Pour certains participants, il convient de moduler certains chiffres. Tous les terrains ne seront pas impactés de la même façon : certains niveaux d'eau pourront être mortels, d'autres provoqueront quelques désordres.

D'autres notent une tendance des acteurs du territoire à minimiser le problème lié aux risques côtiers sur la côte ouest. Il est nécessaire d'être vigilant. Les remèdes à apporter ne seront pas forcément les mêmes que pour la côte ouest.

Les événements exceptionnels ne sont pas encore survenus. Les aléas climatiques seront de plus en plus fréquents à l'avenir.

Certains se questionnent sur l'équilibre à trouver entre gestion des risques et maintien de l'attractivité du territoire. Il faudra faire des choix.

Est aussi exprimé le sentiment que l'État impose des règles, mais laisse les collectivités locales gérer les dégâts et assumer les investissements à réaliser.

2) Les espaces, les activités ou les acteurs concernés par les risques côtiers

Les institutions

- Toutes les communes littorales seront concernées par l'élévation du niveau marin
- Les communes rétrolittorales situées sous le niveau de l'océan seront aussi impactées
- Toutes les communes devront être solidaires face à ces risques

Les acteurs

- Les habitants de la côte seront les premiers touchés par la montée des eaux : la sécurité des personnes ne va plus être assurée, leurs biens et de leur patrimoine sont en danger, ou bien leurs valeurs vont diminuer
- L'ensemble de la population est concerné
 - o Il est nécessaire de changer notre façon de vivre et de consommer

- Les habitants situés en dehors du territoire de la côte est seraient susceptibles d'accueillir les personnes déplacées

Les ouvrages de défense contre la mer

- Les digues manquent parfois d'entretien

Les habitations

- Les constructions sauvages sur la côte seront submergées, ainsi que le tissu urbain situé dans les points bas

Les activités économiques

- Le tissu économique local (infrastructures, exploitations agricoles, entreprises) sera impacté, principalement les activités économiques (industrie, hôtellerie, campings) se situant sur le littoral ou à proximité
- Les activités agricoles seront concernées par la perte de surface de terrain, voire la disparition des sièges d'exploitation
 - o Les agriculteurs auront des difficultés pour récupérer des terres agricoles ailleurs
 - o Les activités et leur fonctionnement vont être modifiés (salinisation, disparition des prairies humides)
- Les conchyliculteurs risquent de perdre leur outil de travail
 - o La qualité de l'eau va se dégrader
 - o Les zones d'activités et les concessions seront menacées : des bâtiments devront être déplacés
- Le tourisme et les activités sportives de loisirs seront impactés
 - o La taxe de séjour diminuera du fait de la baisse d'attractivité du territoire
 - o Les campings de bord de mer devront être délocalisés
- Des emplois disparaîtront
- Les bénéfices des entreprises diminueront
- Les métiers de la mer ne seront plus transmissibles
- Les maladies des huîtres se développeront

Les biens fonciers

- Une partie des surfaces disparaîtra

La ressource en eau

- La qualité de l'eau se dégradera fortement
- Les systèmes d'assainissement connaîtront des problèmes d'évacuation

Le patrimoine culturel et environnemental

- L'environnement de certaines espèces sera modifié

3) Les conflits d'usage ou tensions potentiels

Sur l'urbanisation et l'aménagement du territoire

- Des compromis seront difficiles à trouver entre la population locale et les touristes ou propriétaires de résidences secondaires
- De même, entre les habitants de la zone rétro littorale et les habitants de la frange littorale
- L'octroi des permis de construire fera l'objet de tensions

Sur la gestion du trait de côte

- Les positions divergeront radicalement :
 - o entre les habitants et les élus locaux
 - o entre les habitants et l'administration
 - o entre ceux qui veulent protéger coûte que coûte et ceux qui acceptent le repli

Sur la stratégie à adopter

- De conflits sont à prévoir entre ceux qui souhaitent laisser faire la nature et ceux qui veulent protéger les biens ou continuer à construire dans les zones à risques

Sur le déplacement des populations

- Les relations seront tendues entre les habitants permanents et les saisonniers
- Notamment dans les cas d'obligation de déménager

Sur les modes de vie

- Ils changeront par nécessité

Entre les habitants permanents et les saisonniers sur les disponibilités foncières

- Le partage des terres agricoles restant disponibles sera très fortement discuté
- L'inconstructibilité des terres littorales et rétro littorales également

Sur la gestion des marais

- L'intrusion d'eau saline dans les terres agricoles entraînera des tensions entre agriculteurs et pêcheurs

Sur la protection et l'assurance des biens

- Les assurances refuseront de prendre en charge l'indemnisation des biens

Sur les activités liées à la mer

- Comment gérer la nécessité de maintenir l'activité en front de mer ?

Sur la taxe GEMAPI

- Les habitants de l'arrière-pays refuseront de payer cette taxe

Des participants soulignent que tout le monde peut trouver sa place, que le territoire est formidable et dispose de beaucoup de potentiel

4) Les leviers d'action

Sensibiliser/ éduquer

- Informer par le biais des médias et sensibiliser/ former avec les écoles

S'appuyer sur les décideurs

- Poser un cadre sur la gestion de l'espace : les zones à urbaniser, la stratégie de défense contre la mer

S'appuyer sur les financiers

- Subventionner les actions de défense contre la mer et les actions de prévention

Changer de pratiques

- Revenir à un parcellaire agricole plus raisonnable pour limiter l'érosion des sols, et changer les méthodes de culture
- Tendre vers une gestion et une utilisation plus durable de l'eau
- Aider aux changements d'activité

S'appuyer sur l'État

- Adapter la législation et les règles d'urbanisme
- Délivrer des autorisations de concession conchylicole
- Octroyer des subventions

S'appuyer sur la région Normandie

- Approfondir les connaissances techniques et réaliser des études
- Aider à la localisation et au développement des entreprises

S'appuyer sur le département de La Manche

- Prendre appui sur les actions mises en place par le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (Symel)

S'appuyer sur les collectivités locales (communes, EPCI⁶)

- Définir une stratégie de gestion et de moyens
- Responsabiliser les collectivités sur la délivrance des permis de construire
- Informer et former la population
- Prélever la taxe GEMAPI

S'appuyer sur les citoyens/habitants

- Mettre en place une solidarité économique et gérer les ouvrages
- Responsabiliser les propriétaires à propos des biens qu'ils acquièrent ou qu'ils modifient

S'appuyer sur les associations syndicales de riverains (ASA) et les bénévoles locaux

- Gérer le trait de côte grâce à des cotisations locales et un budget dédié

⁶ EPCI : établissements publics de coopération intercommunale



Regrouper les acteurs

- Créer des associations de riverains, regrouper les élus locaux et associer les citoyens pour faciliter et rendre la gestion du trait de côte cohérente

S'appuyer sur les chambres consulaires

- Accompagner les agriculteurs face aux changements climatiques avec la chambre d'agriculture
- Aider à la localisation et au développement économique des entreprises avec la chambre de commerce et d'industrie

S'appuyer sur le comité régional des pêches et le comité régional de la conchyliculture

- Accompagner les professionnels de la mer

Élaborer des Plans de Prévention des Risques (PPR)

- Instaurer des préconisations de sauvegarde type construction d'habitats à l'étage, installation de fenêtres de toit dans les zones refuges en cas de montée des eaux

Instaurer une taxe « séjour »

- Pourquoi ne pas envisager d'instaurer une taxe spécifique pour les touristes ?

S'adapter aux changements climatiques

- Aider les conchyliculteurs et les agriculteurs à changer d'activité
- Proposer de nouvelles activités touristiques